

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le Vingt Six Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, V. Robin-Cornaud, L. Médica, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, MF Guillemot, AM Garangé, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Françoise Téroute, qui a donné procuration à Arlette Buzaré  
Jean Jacques Marteil « « à Jacques Grévès  
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Absent : Dominique Capart.

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 20 Mai 2015  
Date de l'affichage : 20 Mai 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

-----  
**2015- 62 : Cession d'une bande de terrain à Mme MORVAN à Guidel-plages**

*Rapporteur : D. GUILLERME*

Il s'agit de céder, à Mme Morvan, une bande de terrain de 2 m de largeur, le long des 22 mètres de façade de sa parcelle, cadastrée CT 94, à Guidel-plages (entre les allées des Fougères et des Ajoncs).

Sa haie a été plantée à l'extérieur de son jardin et elle souhaite régulariser cette situation maintenant que le terrain est devenu communal. Autrefois il s'agissait d'une copropriété sans syndic.

La bande de terrain est située en partie haute d'un talus, à plus de 2 mètres au-dessus d'un terrain communal vendu en 2014 et 2015 pour des garages.

Le terrain est cadastré aujourd'hui CT 167p et l'acquisition porte sur 44 m<sup>2</sup>.

France Domaine a estimé le prix de cession à 60 € le m<sup>2</sup>, soit 2 640 € pour la totalité.

Les frais d'actes, notamment de notaire et de géomètre, seront à la charge de Mme Morvan.

Parcelle	Surface	Lieu
CT 167p	44 m <sup>2</sup>	Allée des ajoncs

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 30 avril 2015 ;

VU l'avis du Domaine du 18/12/2014, estimant la valeur vénale du bien à 60 € le m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** la vente d'un terrain cadastré CT 167p, d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2 640 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de ce terrain au profit de Mme Morvan ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 27 Mai 2015  
Le Maire,  
François AUBERTIN

